

Séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2019

Budget communal - Approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2019 du budget principal

Le projet de DM1 de l'exercice 2019 qui vous est soumis s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	1.969.970 €
Section d'investissement	1.627.324 €
Total décision modificative n°1	3.597.294 €
Dont mouvements réels	741.398 €
<i>Dont mouvements d'ordre</i>	<i>2.855.896 €</i>

La DM de l'exercice budgétaire, votée comme chaque année en décembre, a pour objet essentiel d'ajuster au plus près les crédits budgétaires inscrits aux réalisations prévisionnelles de dépenses et de recettes de l'exercice, notamment en section de fonctionnement, et de prendre en compte les éléments nouveaux intervenus depuis le vote du BS 2019 par le Conseil Municipal en septembre dernier.

Le montant des dépenses nouvelles de fonctionnement inscrites (en mouvements réels) en DM1 reste, comme les années précédentes, limité et représente 0,3% des crédits de l'exercice 2019 (BP 2019 + BS 2019)(+218 k€ hors virements de crédits de section à section).

Les virements de crédits entre chapitres budgétaires s'élèvent à un montant total de 406 k€ qui correspond à un transfert budgétaire net de la section d'investissement (-406 k€) vers la section de fonctionnement (-406 k€).

Enfin, la DM1 permettra, par une écriture d'ordre (recette de fonctionnement et dépense d'investissement), d'inscrire le montant des travaux en régie réalisés sur l'exercice 2019 pour 1,510 M€ (fournitures et main d'œuvre) afin de récupérer la TVA sur les fournitures au titre du FCTVA 2021 (+81 k€). Une délibération spécifique est soumise au Conseil Municipal à ce titre.

Le virement de la section de fonctionnement (dépense d'ordre) à la section d'investissement (recette d'ordre) peut être augmenté de +1,346 M€ pour être porté à 13,245 M€ au total pour l'exercice 2019 (BP+BS+DM1).

1) La section de fonctionnement

Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement sont égales à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DM1 2019
Dépenses de fonctionnement	1.969.970 €
Dépenses réelles	624.074 €
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>1.345.896 €</i>
Recettes de fonctionnement	1.969.970 €
Recettes réelles	459.970 €
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>1.510.000 €</i>

En dépenses réelles

Hors ajustement de la réserve pour dépenses imprévues et virements de crédits de section à section, les dépenses nouvelles réelles de la section de fonctionnement sont limitées à +218 k€ en (+309 k€ en DM 2018).

Comme les années précédentes, les crédits inscrits au titre des charges financières de l'exercice 2019 peuvent être réduits de -80 k€.

Pour équilibrer la section de fonctionnement, la réserve pour dépenses imprévues constituée pour 774 k€ au BS 2019 doit être réduite à 518 k€ (-256 k€).

En recettes réelles

Les recettes nouvelles de la section de fonctionnement s'élèvent à +460 k€.

Elles concernent essentiellement pour un montant de 350 k€ :

* l'ajustement du produit des droits de voirie pour l'exercice 2019 à hauteur de +150 k€,

* et la majoration du montant prévisionnel des droits de mutation à titre onéreux (DMTP) de 1,8 M€ au BP 2019 à 2,0 M€ (+200 k€) compte-tenu des recettes réellement encaissées sur les 10 premiers mois de l'exercice 2019.

2) La section d'investissement

Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement sont égales à :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DM1 2019
Dépenses d'investissement	1.627.324 €
Dépenses réelles	117.324 €
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>1.510.000 €</i>
Recettes d'investissement	1.627.324 €
Recettes réelles	281.428 €
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>1.345.896 €</i>

En dépenses réelles

Hors ajustement de la réserve pour dépenses imprévues et virements de crédits de section à section, les dépenses nouvelles de la section d'investissement sont égales à +373 k€.

Le projet de DM1 comprend principalement :

* les crédits correspondant à l'acquisition pour un montant de 120 k€ par exercice du droit de préemption d'un local commercial dans la galerie des Juilliottes,

* un complément de crédits de +159 k€ pour la provision affectée aux acquisitions foncières dans le secteur diffus (0,500 M€) afin de disposer des moyens financiers permettant de saisir des opportunités d'acquisition amiable ou de préemption urbaine avant le vote du BP 2020.

Compte-tenu de l'équilibre de la section d'investissement (dépenses et recettes), la réserve pour dépenses imprévues constituée au BS 2019 pour 150 k€ peut être portée à 300 k€ (+150 k€).

En recettes réelles

Les recettes nouvelles de la section d'investissement s'élèvent à +281 k€.

Ces recettes comprennent notamment :

* la subvention de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) notifiée en juillet dernier à hauteur de 142 k€ pour la rénovation des menuiseries extérieures de l'hôtel de ville,

* la subvention de la région Ile-de-France pour la rénovation des espaces verts du Grand Ensemble Liberté pour 40 k€,

* l'ajustement du produit des amendes de police reversé par la Préfecture en juillet dernier à hauteur de 107 k€ contre 70 k€ au BP 2019 (+37 k€).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

+ DM1 2019 EN PIÈCES JOINTES AU CONSEIL AU FORMAT PDF